



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.2/ISAR/L.3  
10 juillet 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes  
Groupe de travail intergouvernemental  
d'experts des normes internationales  
de comptabilité et de publication

Dix-septième session  
Genève, 3-5 juillet 2000  
Point 3 de l'ordre du jour

PROMOTION DE LA TRANSPARENCE ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE :  
COMPTABILITÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

**Conclusions concertées\***

**Comptabilité des petites et moyennes entreprises**

1. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont importantes pour la croissance économique et elles apportent une contribution appréciable au développement économique, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Cela dit :
  - Les règles internationales et dans certains cas nationales existantes de comptabilité et de publication ont été conçues au premier chef pour répondre aux besoins en la matière des grandes sociétés cotées en bourse;

---

\* Arrêtées à la séance plénière de clôture, le 5 juillet 2000.

- Beaucoup de PME ne tiennent pas de comptabilité et registres financiers appropriés;
  - Beaucoup de PME ne sont pas conscientes ou pas convaincues de l'utilité des règles de comptabilité et d'information financière pour leurs propres contrôles et décisions;
  - Beaucoup de PME manquent du personnel spécialisé et de l'infrastructure technique nécessaires pour appliquer les règles et règlements existants en matière de comptabilité;
  - Dans certains pays, l'infrastructure comptable est déficiente, les systèmes d'information laissent à désirer et le nombre des comptables vraiment qualifiés est insuffisant;
  - Dans certains pays, les seules règles qui touchent les PME sont d'inspiration fiscale;
  - Beaucoup de PME ont du mal à accéder à des services comptables abordables qui correspondent à leurs besoins;
  - La majorité des PME a besoin non pas d'avis pointus en matière de comptabilité, de fiscalité et d'audit, mais de conseils peu onéreux et facilement compréhensibles pour leur comptabilité et leur gestion;
  - Les gouvernements ont besoin de données économiques plus fiables sur les PME, tant pour la gestion de l'économie que pour une fiscalité équitable.
2. Même si les PME pouvaient disposer très généralement de systèmes simplifiés utiles de comptabilité et de publication et même si elles se trouvaient dotées de personnel qualifié pour appliquer ces systèmes, beaucoup hésiteraient encore à tenir une comptabilité adéquate dans la crainte que la transparence de l'information ne les expose à des impôts excessifs. Dans certains pays, le régime fiscal peut être perçu comme une charge très lourde et tendre à entraver la croissance des PME. D'un autre côté, la comptabilité peut les aider à calculer leurs impôts correctement.
3. Une amélioration de l'information comptable permettrait aux propriétaires de PME de mieux gérer leur entreprise, leur faciliterait l'accès aux moyens de financement et les aiderait à calculer convenablement leurs impôts.

4. Vu les considérations qui précèdent, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), à l'issue de sa dix-septième session, convient que, pour atténuer les problèmes exposés ci-dessus, les PME ont besoin d'un cadre de comptabilité et d'information financière qui :

a) soit simple, compréhensible et commode à utiliser;

b) livre une information utile pour la gestion;

c) soit aussi uniformisé que possible;

d) soit suffisamment souple pour s'adapter à l'essor de l'entreprise et, dans certains cas, accroître ses possibilités, à mesure qu'elle se développe, d'utiliser les normes internationales de comptabilité;

e) soit aisément conciliable avec les exigences fiscales;

f) tienne compte de l'environnement dans lequel fonctionnent les PME.

5. Le Groupe convient aussi qu'il appartient à chaque pays de définir différentes catégories de PME de la manière qui répond à ses besoins et que tout cadre type de comptabilité proposé serait d'application volontaire.

6. Considérant à la fois les problèmes de comptabilité des PME et les caractéristiques souhaitables d'un système de comptabilité et de publication pour les PME, le Groupe recommande la tenue de consultations spéciales d'experts pour examiner les questions suivantes :

- La catégorie dont devrait relever le groupe cible auquel s'appliquerait le cadre de comptabilité et de publication qui serait proposé pour les PME;
- La définition d'un cadre de comptabilité et de publication qui soit compatible avec les caractéristiques précitées et convienne aux différents types de PME;
- La détermination des difficultés auxquelles son application pourrait donner lieu;
- Les moyens de répondre au mieux aux besoins de formation des PME.

7. À cette fin, le Groupe demande aux experts de prêter leur concours au groupe consultatif.
8. Le Groupe convient en outre que les résultats des consultations lui seront présentés à sa dix-huitième session et que le principal point inscrit à son ordre du jour sera à nouveau la comptabilité des PME.

#### **Continuation des activités de suivi de la quinzième session**

9. Ayant examiné les travaux consacrés aux indicateurs de l'effort environnemental qu'il avait demandés à sa quinzième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts recommande que le secrétariat de la CNUCED achève l'établissement des manuels de l'utilisateur et du rédacteur de rapport sur ces indicateurs. Il faudrait que le produit final soit examiné par les organisations professionnelles de l'industrie et du commerce, les analystes financiers, les banques, les compagnies d'assurance, les associations ou ordres professionnels de comptables et autres organismes compétents et distribué ensuite tant dans les pays en développement que dans les pays développés.
10. Le Groupe recommande aussi que le secrétariat de la CNUCED poursuive ses travaux sur la comptabilité et l'information environnementales et financières en vue de favoriser la publication de rapports sur la durabilité.

#### **Continuation des activités de suivi de la seizième session**

11. Compte tenu de la contribution positive que la directive concernant les systèmes nationaux de qualification des experts-comptables, adoptée par lui à sa seizième session, apporte de l'aveu général au relèvement recherché du niveau de compétence de la profession, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts recommande que le secrétariat de la CNUCED continue à coopérer avec les organisations internationales, régionales et nationales et les organismes professionnels pour renforcer l'enseignement de la comptabilité et les qualifications des professionnels.

**Recommandations visant à améliorer la mise en réseau de l'information et la communication entre les experts du Groupe de travail intergouvernemental d'experts et le secrétariat de la CNUCED**

12. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts recommande que la CNUCED développe la communication entre experts et avec eux dans l'intervalle entre ses sessions, et lui demande d'étudier, notamment, la possibilité à cette fin d'améliorer l'accès, dans le plus grand nombre possible de langues officielles, à son site Internet, à ses bulletins d'information et à son courrier électronique.

-----